



# COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

## Procès-Verbal réglementaire N° 12

Réunion restreinte du : 22 NOVEMBRE 2018

**Membres présents :** André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<b>FORFAITS</b>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20851005	LISIEUX CA 11	Veterans	Gr 7 - Pays Auge	FORFAIT (1)	46,00 €
20851097	VILLERS HOULGATE AS 11	Veterans	Gr 6 - Cote Fleurie	FORFAIT (2)	46,00 €
20927572	ARTISANS FC FE 11	Veterans	Coupe Departementale	FORFAIT	0,00 €
21112962	CINGAL FC 2	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €
21112963	BLAINVILLE USM 2	Seniors	Coupe Inter Sport	FORFAIT	46,00 €
21113366	PETRUVIENNE US 1	Seniors	Coupe Conseil Departemental	FORFAIT	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON